

Séance du 10 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, DESOBRY née HOECKMAN Laurence, GOUY Jean-Christophe, GARDELLE née GARRAUD Pascale, BRIANCEAU Philippe, GUILLOT Alexandre, PLISSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, DUPORTAIL Marie-France, MALECOT Claude, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia, CROM née HAMON Anne.

Absents ayant donné procuration : MM. ROUET née RENAUDINEAU Christelle, LE BIDEAU Laurent.
Absente : M. DUTERTRE née BAHUAUD Catherine.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

En référence à la délibération relative à la suppression des sections électorales, Madame CHAUSSEPIED tient à préciser qu'elle n'a pas prononcé les termes « aberration administrative ».
Cette formule a été adoptée par le rédacteur du compte-rendu synthétique afin d'illustrer la singularité de la section électorale.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur Benoît MARTIN, étudiant stagiaire à la mairie, présente le site internet de la commune www.arthonenretz.fr/ qu'il a mis en place en mai et juin 2009, conformément au cahier des charges établi par la municipalité.

Les conseillers remercient l'étudiant pour son excellent travail.

Affiché le 16/09/09

STATION D'EPURATION : RESULTAT DU MARCHE DE CONCEPTION – REALISATION

Le 17 novembre 2008, le conseil municipal avait décidé d'initier le marché pour la construction de la future station d'épuration par boues activées du bourg d'Arthon selon la procédure de conception – réalisation.

Le Maire expose les étapes de la procédure qui se sont succédées pour aboutir au résultat suivant :

Après comparaison de l'ensemble des offres des candidats, le jury a proposé de retenir l'offre n° 1 du groupement NANTAISE des EAUX – SERIBAT – LEFLOCH dont le mandataire est l'entreprise NANTAISE des EAUX, au regard des motifs suivants :

- Caractéristiques techniques des ouvrages de traitement (effluents domestiques et sous-produits)
- Prix des prestations : montant de 1 109 570.00 € HT soit 1 327 045.72 € TTC
- Délai de construction des ouvrages
- Frais d'exploitation et de fonctionnement
- Critères d'insertions architecturale et paysagère des ouvrages de traitement

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché pour la construction de la future station d'épuration par boues activées du bourg d'Arthon avec le groupement NANTAISE des EAUX – SERIBAT – LEFLOCH dont le mandataire est l'entreprise NANTAISE des EAUX.

Affiché le 16/09/09

Reçu le 16/09/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

CANTINE SCOLAIRE DE LA SICAUDAIS

Le Maire rappelle que le 1^{er} juillet 2009 le conseil municipal a retenu le projet définitif de restaurant scolaire à La Sicaudais.

Il convient maintenant de lancer le marché pour ces travaux estimés à 550.000 € HT.

Après délibération, le conseil municipal :

- Dit que le marché sera initié selon la procédure adaptée,
- Autorise le Maire à signer ce marché.

Affiché le 16/09/09

Reçu le 16/09/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Après délibération, le conseil municipal décide :

- Dans le budget principal de la commune, de virer 9000,00 € de l'article 61523 vers l'article 673,
- Dans le budget assainissement, d'ajouter 6.000,00 € aux articles 673 et 704.

Affiché le 16/09/09

Reçu le 16/09/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

PAIEMENT EN INVESTISSEMENT DE CERTAINS BIENS

Après délibération, le conseil municipal décide de compléter le contenu de la liste réglementaire des biens inférieurs à 500,00 € / unité figurant au titre des immobilisations pour l'achat de mobiliers tels que chaises, tables et diables de transports.

Affiché le 16/09/09

Reçu le 16/09/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

VENTE DE TERRAIN A LA POITEVINIERE

Le Maire rappelle au conseil municipal que le 26/06/03, dans le cadre d'un alignement rue de la Poitevinère, la vente de la parcelle cadastrée K n°1479 (20 m²) avait été décidée.

Cette mutation n'a jamais été effectuée. Les Consorts PARIS souhaitent acquérir ce terrain.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer les actes à intervenir pour la mutation susmentionnée, ceci au prix estimé par les Domaines de 7,00 € le m².



Affiché le 16/09/09

Reçu le 16/09/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

REGULARISATION FONCIERE - ZONE DU BUTAI

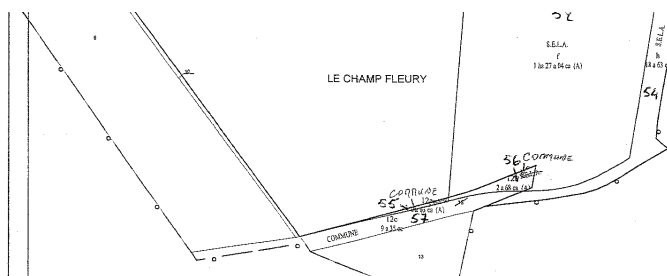
A l'occasion de l'aménagement de la zone d'activités du Butai, le parcellaire a été mis à jour.

Afin de correspondre à la situation réelle du terrain, il convient de procéder à une régularisation foncière du chemin sis anciennement section ZC n° 12.

La commune conserverait la partie cadastrée ZC n° 57 (935 m²) et céderait à la SELA, concessionnaire de la zone, les parcelles ZC 55 (63 m²) et ZC 56 (268 m²).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide de céder à la SELA, à titre gracieux, les parcelles cadastrées section ZC n° 55 et 56,
- autorise le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.



Affiché le 16/09/09

Reçu le 16/09/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal que :

- pour faire face au départ de Madame Martine MONNIER de son poste à la cantine scolaire de La Sicaudais, il y a lieu de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non-complet de 6 heures 11 minutes hebdomadaires.
- Madame Marie-José BICHON doit faire face à un surcroît de travail, il y a lieu de procéder à l'augmentation de son temps de service hebdomadaire par :
 - la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 17 heures 05 minutes
 - la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 20 heures 11 minutes

Après délibération, le conseil municipal donne son accord aux propositions susmentionnées et dit que le tableau des effectifs sera composé, au 15 septembre 2009, de :

Temps complet

1 directeur général des services (attaché principal)
1 contrôleur principal de travaux
1 rédacteur
1 adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
3 adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe
2 agents de maîtrise principaux
2 agents de maîtrise territoriaux
2 adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe
2 adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe

Temps non-complet

1 éducateur territorial de jeunes enfants
1 adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
1 adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe
14 adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe
2 A.T.S.E.M. principaux de 2^{ème} classe

Affiché le 16/09/09

Reçu le 16/09/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

RENOVATION DE LA SALLE OMNISPORTS

En septembre 2006, le conseil municipal a souhaité confier au cabinet d'architecte COMBAUD l'étude pour le réaménagement de la salle omnisports.

Il s'avère que divers travaux doivent être entrepris afin de :

- améliorer les bilans acoustique et thermique de la salle,
- augmenter et de mettre aux normes (notamment d'accessibilité) les sanitaires,
- se mettre en conformité pour le revêtement de sol dans la grande salle,
- changer certaines menuiseries,
- assurer la sécurité du bâtiment.

Après délibération, le conseil municipal, décide :

- de réaliser le programme susmentionné estimé globalement à 320.000 € TTC,
- d'initier le marché de travaux selon la procédure adaptée,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux et le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet COMBAUD (22.617,00 € HT),
- de solliciter pour ce dossier des subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat et des Fédérations Sportives.

Affiché le 16/09/09

Reçu le 16/09/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

VENTE DE TERRAINS ZONE DU GRAND FIEF

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour la vente par la SELA, dans la zone du Grand Fief, du lot 63 (1.851 m², 111.189 €) aux Consorts CASENAVE.

Affiché le 16/09/09

Reçu le 16/09/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Monsieur GUILBAUD dit que :

- les travaux de voirie PAVC sont pratiquement terminés avec le cheminement piétonnier entre La Boizonnière et la zone du Butai (des panneaux d'interdiction de stationner seront sollicités du Département pour contrer le parking des poids-lourds),
- l'aménagement des sentiers de randonnée et du chemin entre la rue de Pornic et le parcours de santé est réalisé,
- il reçoit 2 sociétés pour les projets de columbariums.

Monsieur GRELLIER évoque :

- ✓ la prochaine commission « communication » du 24/09/09,
- ✓ le forum des associations (au nombre de 40) du 05/09/09 qui a été un succès,
- ✓ la diffusion du tout nouveau guide municipal qui ne pourra pas être effectuée par HORTICAT,
- ✓ le nombre d'enfants arthonnais empruntant les transports scolaires (345). Autre question, après la distribution de gilets fluorescents aux enfants, qui fera la police pour vérifier qu'ils sont bien portés ?
- ✓ le manque de commerçants sur le marché de mercredi.

Madame CHAUSSEPIED dit que les réflexions sur le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) continuent.

Monsieur GRASSET avise que le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions sur les modifications du POS, de la ZAC du Grand Fief et du zonage d'assainissement. Ces questions seront abordées lors du prochain conseil.

Madame DESOBRY dit que la commission « enfance – jeunesse » se réunira le 29/09/09 à 20 h 30 pour aborder le sujet relatif au conseil d'enfants.

Affiché le 16/09/09

QUESTIONS DIVERSES

Madame PONEAU rappelle qu'il faudra faire des passages piétons sur la RD 67 près de La Boizonnière.
Une demande d'entretien est émise sur un chemin près de la rue du Moulin de La Boizonnière où un début d'incendie s'est déclaré.

Monsieur GOUY demande qu'un grand réfrigérateur soit installé dans la salle omnisports.

Monsieur GROUHAN rappelle le mauvais entretien de certains terrains à Haute Perche.

Le Maire souhaite que le conseil municipal aille à la rencontre de la population à travers diverses réunions.
Ces assemblées seraient organisées par secteur géographique (6) les 5 – 6 – 7 – 8 – 12 et 13 octobre.
Pour organiser le covoiturage, sur chaque zone, des conseillers référents seraient désignés.
Le conseil municipal approuve cette initiative.

Le Maire fait le point sur les mesures prises suite aux multiples recommandations relatives à la grippe A/H1N1.

Le Maire fait part d'invitations :

- à la marche organisée par le collectif des cheminots CGT et l'association pour un 2^{ème} pont le 27/09/09,
- à l'exposition organisée à la Janvrie dans le cadre des journées du patrimoine les 19 et 20/09/09.

Affiché le 16/09/09

*Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux
vendredi 2 octobre, lundi 2 novembre et mardi 8 décembre 2009, à 20 h 30.*

LAIGRE

GUILBAUD

GRASSET

DESOBRY

GARDELLE

GUILLOT

MALARD

GROUHAN

DUPORTAIL

CHAIGNEAU

GRELLIER

CHAUSSEPIED

GERAY

GOUY

BRIANCEAU

PLISSONNEAU

SORIN

PONEAU

MALECOT

CROM